

AFFAIRE N° 13. - Délégation de maîtrise d'ouvrage dans l'opération d'habitat très social

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis, dans le cadre de l'habitat très social, a mis sur pied un programme de 120 logements très sociaux avec participation financière -ITS n- pour l'année 1978.

Je vous propose de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la S.I.D.R qui semble compétente pour réaliser ce genre de logements.

Le contrat joint à la présente sera, dans ce cas, passé avec cette société selon la réglementation applicable en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Je vous demande votre avis à ce sujet.

LE MAIRE. - Précise que tous les attributaires seront désignés par la municipalité.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ